

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

#### Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : MSAN2434115V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel* de la République française en application des articles 8, 11 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

- EDPAMS Jacques Sourdille (Ardennes), un emploi de directeur des ressources humaines ;
- Centres hospitaliers de Troyes, de Bar-sur-Seine, de Bar-sur-Aube, GH Aube-Marne à Romilly-sur-Seine, EPSM de l'Aube, EHPAD de Brienne-le-Château et d'Arcis-sur-Aube (direction commune) (Aube), un emploi de directeur délégué des EHPAD et SSIAD d'Arcis-sur-Aube et de Brienne-le-Château ;
- CHU de Besançon, CDSR Les Tilleroyes, CJW d'Avanne et centre de long séjour Bellevaux (Doubs), un emploi de directeur délégué du centre de long séjour Bellevaux ;
- Nouvel hôpital Saint-Jacques Les Andelys, l'EHPAD d'Ecouis, l'EHPAD de Lyons-la-Forêt et l'institut médico-éducatif d'Ecouis (direction commune) (Eure), un emploi de directeur adjoint chargé des finances, des services économiques, des admissions et du système d'information, pour les 4 établissements de la direction commune ;
- Centre hospitalier de Saint-Pons de Thomières (Hérault), un emploi de directeur adjoint en charge des affaires générales et des ressources humaines ;
- EPMS Le Littoral et IME-SESSAD L'estuaire (direction commune) (Loire Atlantique), un emploi de directeur adjoint des structures d'hébergement, délégué du foyer de vie des Abris de Jade ;
- Maison de l'enfance (Loiret), un emploi de directeur adjoint ;
- Centre hospitalier de l'agglomération montargoise, EHPAD Paul Cabanis (ex CH Beaune-la-Rolande) et EHPAD Dordives (direction commune) (Loiret), un emploi de directeur adjoint ;
- Centre hospitalier de Florac, hôpital Lozère (Centre hospitalier de Mende), centre hospitalier de Marvejols et les EHPAD de Villefort et du Bleymard (direction commune) (Lozère), un emploi de directeur en charge des EHPAD du centre hospitalier de Florac (plus spécifiquement l'EHPAD de Meyrueis), adjoint du directeur délégué de l'hôpital de Florac ;
- EHPAD « Mon Repos » de Lezoux et EHPAD « Groisne Constance » à Culhat (direction commune) (Puy-de-Dôme), un emploi de directeur adjoint de l'EHPAD « Mon Repos » ;
- EPISM « Arc en ciel » du Perche Saosnois (Sarthe), un emploi de directeur adjoint ;
- Etablissement public départemental de Grugny (Seine-Maritime), un emploi de directeur adjoint de la directrice générale ;
- EPMS de l'Ourcq (Seine-et-Marne), un emploi de directeur adjoint en charges des finances, des travaux et de la logistique ;
- Centre hospitalier de Montfavet à Avignon et EHPAD de Sorgues (direction commune) (Vaucluse), un emploi de directeur délégué de l'EHPAD de Sorgues au centre hospitalier de Montfavet et à l'EHPAD de Sorgues ;
- Centre départemental de travail protégé à Isle, établissement public départemental d'accueil pour adultes handicapés Gilbert Ballet à Ambazac et foyer d'accueil pour adultes handicapés à Ambazac et foyer d'accueil pour adultes handicapés à Neuvic-Entier (direction commune) (Haute-Vienne), un emploi de directeur adjoint de la direction commune entre le CDTP et le FAAH de Neuvic-Entier et d'Ambazac, délégué au FAAH (foyer d'accueil pour adultes handicapés) de Neuvic-Entier et d'Ambazac ;
- Centres hospitaliers « Emile Durkheim » d'Epinal et de Remiremont (direction commune) (Vosges), un emploi de directeur délégué de site au centre hospitalier de la haute vallée de la Moselle Le Thillot-Bussang ;
- Maison départementale de retraite de l'Yonne (Yonne), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle ressources ;

- Centre hospitalier Rives de Seine, l’EHPAD maisons de retraite de Neuilly-sur-Seine (direction commune) (Hauts-de-Seine), un emploi de directeur de site de l’EHPAD « Maisons de Retraite » de Neuilly-sur-Seine et directeur référent du pôle gériatrie du centre hospitalier Rives de Seine ;
- Centre hospitalier départemental Stell et EHPAD Julia Stell (Hauts-de-Seine), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, des affaires médicales et de l’EHPAD.

Le contenu des emplois, les enjeux fondamentaux des établissements, les qualités attendues des candidats et le grade qu’ils doivent détenir sont précisés dans les offres d’emplois accessibles sur le site internet du CNG à l’adresse suivante : <https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements> (rubrique « Directeurs d’établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux », sous-rubrique « Avis de vacances d’emplois des directeurs adjoints »).

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de l’article L. 5 (2° à 6°) du code général de la fonction publique :

1. Les directeurs ou directrices d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :
  - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
2. Les personnels inscrits sur la liste d’aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l’année 2024, dont le dossier se compose de :
  - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
  - la copie de la dernière décision indiciaire ;
3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d’emplois de catégorie A de niveau comparable au sens au sens de l’article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
  - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
  - une photocopie de la carte d’identité ou du livret de famille ;
  - un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
  - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d’emplois actuel, ainsi que l’arrêté fixant l’échelonnement indiciaire de ce corps ;
  - la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
  - la copie de la dernière décision indiciaire ;
  - un avis motivé de l’autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs ou directrices d’hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, pour les candidatures multiples, il est demandé d’établir un classement par ordre préférentiel.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au Centre national de gestion à l’adresse électronique suivante : [cng-mobilite-d3s-da@sante.gouv.fr](mailto:cng-mobilite-d3s-da@sante.gouv.fr)

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d’évaluation.